

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

Direction de l'Autonomie

Porté à connaissance le
28/09/2023

**Arrêté portant composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
l'Aude**

La présidente du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale des Familles et notamment ses articles L149-1 à L149-3 et D149-1 et suivants du CASF,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment son article 81,

Vu le décret n°2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie,

Vu l'arrêté conjoint du préfet de l'Aude et de la présidente du Conseil départemental de l'Aude du 15 septembre 2023 modifiant la liste des associations pouvant proposer des représentants des personnes âgées et handicapées, de leurs familles et proches aidants et des personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité,

Vu l'arrêté de la présidente du Conseil départemental du 13 septembre 2023 modifiant la liste des associations pouvant proposer un représentant au 1^{er} collège de la formation spécialisée personnes âgées et au troisième collège des deux formations spécialisées du conseil départemental de l'autonomie et de la citoyenneté,

Vu l'arrêté conjoint du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie et de la présidente du Conseil départemental de l'Aude modifiant la désignation des représentants sur proposition des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux,

Vu les propositions des structures désignant des représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants,

Vu les propositions des structures désignant des représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants,

Vu les propositions des organisations syndicales au niveau national désignant des représentants des personnes retraitées,

Vu les propositions des organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge,

Vu les propositions des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie,

Vu les propositions des fédérations des institutions de retraite complémentaire,

Vu les propositions de la Fédération nationale de la mutualité française,

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives de salariés et de l'Union nationale des syndicats autonomes,

Vu les propositions des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux,

Vu la proposition d'un intervenant bénévole qui contribue au maintien du lien social des personnes âgées,

Vu la proposition de la présidente du conseil régional Occitanie, désignant un représentant des autorités organisatrices des transports,

Vu la proposition du préfet de l'Aude, désignant un représentant des bailleurs sociaux,

Vu la proposition du préfet de l'Aude, désignant un architecte urbaniste,

Vu les propositions de l'association départementale des maires de l'Aude désignant des représentants des collectivités et établissements de coopération intercommunale,

Vu la délibération de la session plénière en date du 29 septembre 2023,

Considérant le renouvellement du Conseil départemental au 01 juillet 2021,

Considérant que le mandat des membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est fixé à trois ans au titre de l'article D 149-7 du CASF, il convient par le présent arrêté d'acter la nouvelle composition de ce dernier à compter du 29 septembre 2023.

ARRÊTE

Article 1 :

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est présidé de droit par la présidente du Conseil départemental. En cas d'empêchement de cette dernière, délégation est donnée à Mme ROGER-MATEILLE Séverine, vice-présidente en charge de l'Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Article 2 :

La formation spécialisée relative aux personnes âgées est composée comme suit :

1) Au titre du 1^{er} collège, représentants des usagers, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants

a/ Huit représentants des personnes âgées, de leurs famille et des proches aidants

Structures	Titulaire	Suppléant
Associations tutélaires	Mme IBAL Andrée – UDAF	M. LABATUT Alain – APAM 11
Loisirs et solidarité des retraités de l'Aude	Mme PAGES Lucette	Mme TESSEYRE Monique
Union Départementale Interprofessionnelle des retraités solidaires de l'Aude	Mme YVROUX Jacqueline	Mme PEREIRA Marie-Josèphe
FENARAC 11 Association Audoise des Retraités de l'Artisanat et du Commerce de Proximité	Mme BONNET Roselyne	M. GROS Bernard

Fédération Générale des retraités de la Fonction Publique	M. CAZANAVE Alain	Mme IZARD Solange
France Alzheimer	Mme BELZUNCES-MEYER Evelyne	Mme NICOT Michèle
Alzheimer un Autre regard	Mme TAILLANDIER Marianne	Mme OURLIAC Anne-Marie
Comité France Parkinson	En cours désignation	En cours désignation

b/ Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur proposition des organisations syndicales au niveau national

Syndicats	Titulaire	Suppléant
Union départementale des retraités Force Ouvrière	Mme LIMONGI Marie-Martine	M. FACERIAS Gilbert
UTR CFDT Aude	M. BOISSON Michel	Mme LABITTE Marie-Paule
Union syndicale des retraités CGT Aude	M. CUESTA Patrick	M. SABATE Alain
Fédération Syndicale Unitaire de l'Aude	Mme MORER DAUPHINE Jeanne	M. ALLEON Albert
Union départementale CFTC 11	M. ESCANDE Michel	Mme SENEGAS Anne

c/ Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age dans la formation spécialisée du champ de l'âge

Syndicats	Titulaire	Suppléant
Fédération Nationale des Associations de Retraités et préretraités (FNAR)	En cours désignation	En cours désignation
UNSA	M. AUTRAN Daniel	Mme GARIN Agnès
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)	Mme CATHALA Christiane	M. SALLES André

2) Au titre du 2^{ème} collège, représentants des institutions

a/ Deux représentants du Département

Titulaire	Suppléant
Mme DURA Danielle	M. GRIFFE Paul
M. RAYNAUD Christian	Mme BRUNEL Eliane

b/ Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale sur proposition de l'association des maires

Communes	Titulaire	Communes	Suppléant
Conques sur Orbiel	Mme GAUDRAN Marie-Pierre	Saint Louis et Parahou	Mme BASTOU Marielle
Coursan	Mme SAOULI-SUCHAIL Rosy	Labastide d'Anjou	Mme NACCACHE Nathalie

c/ Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant

Titulaire	Suppléant
M. HAFEJI Firoze	

d/ Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Titulaire	Suppléant
Mme RAYNAL Alazaïs	M. CRISNAIRE Xavier

e/ Un représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département désigné sur proposition de M. le Préfet

Titulaire	Suppléant
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant	

f/ Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie

Structures	Titulaire	Suppléant
CPAM	M. RIGAIL Joël	M. BONNAFOUS Yannick
MSA	M. BATIGNE Robert	Mme BADIA Ginette
CARSAT	Mme ROUDIERE Nadège	Mme PUJOL Laëtitia
CARSAT	M. BOURREL Grégory	M. MEDJOUEL Nouri

g/ Un représentant des institutions de retraite complémentaire

Structure	Titulaire	Suppléant
AGIRC ARRCO	Mme TOULOUPE Laurene	Mme PICOURET Laetitia

h/ Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française

Structure	Titulaire	Suppléant
Mutualité Française	Mme BARBE Paulette	M. MONTALVAN Jean-Claude

3) Au titre du 3^{ème} collège, représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées

a/ Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes

Syndicats	Titulaire	Suppléant
Force Ouvrière	Mme GRAS Bernadette	Mme THOMAS Maryse
CFDT	Mme PROSPERT Catherine	M. VESENTINI Laurent
CGT	Mme CASSIGNOL Virginie	M FORATO Frédi
FSU	Mme AMARILLO Marie-Carmen	En cours désignation
CFTC	M. LIBOUREL Maurice	Mme SERRANO Hélène
UNSA	M. DIAZ Jérôme	Mme FERRAND Magali

b/ Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux

Structures	Titulaire	Suppléant
FEHAP Occitanie	Mme MARY Véronique	M. LIMOUZIN Michel
URIOPSS Occitanie	M. LOUBET Serge	M. GORIN DE PONSAY Éric
FEDESAP	Mme TANASESCU Adriana	M. TANASESCU Gabriel
Fédération Hospitalière de France – FHF	Mme MAIRE Julie	Mme SERGENT Noémie

c/ Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées

Structure	Titulaire	Suppléant
Association Les petits frères des pauvres	Mme ZUCCARO-CALDERON Séverine	Mme CHASSEPOT Marie-Pierre

4) Au titre du 4^{ème} collège, représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou des personnes handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil, commun aux deux formations spécialisées, est composé comme suit :

a/ Un représentant des autorités organisatrices de transport désigné sur proposition de la présidente du Conseil régional

Structure	Titulaire	Suppléant
La Région Occitanie	Mme BOSSIS Catherine	Mme VILAS Sylvie

b/ Un représentant des bailleurs sociaux désigné sur proposition de M. le Préfet

Structure	Titulaire	Suppléant
Habitat Audois	M. GONZALEZ Laurent	M. POURTAU Olivier

c/ Un architecte urbaniste désigné sur proposition du M. le Préfet

Structure	Titulaire	Structure	Suppléant
Conseil régional de l'ordre des architectes d'Occitanie	Monsieur le Président de l'ordre des architectes ou son représentant		

d/ Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le préfet et le président du Département.

Structure	Titulaire
Association AVEA	En cours de désignation
Comité départemental handisport de l'Aude	M. FOUCRAS Christian
URPS Médecins	Docteur BORRAS Audrey
Association pour le développement des soins palliatifs dans l'Aude	Mme KRUIT Ina
URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	M. FONT Xavier

Article 3 :

La formation spécialisée relative aux personnes handicapées est composée comme suit :

1) Au titre du 1^{er} collège, représentants des usagers

Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants

Structures	Titulaire	Suppléant
Association ADVA	M. RATAJCZAK Luc	M. DUCOIN Jean-François
La Bibliothèque Sonore	M. COUZINIE Elie	M. JOLY Gilbert
ATDI	Mme VIAL Isabelle	Mme LANES Marie-Claude
UDAF 11	M. MAROUZE Thierry	M. JULIA Robert

APAM 11	Mme ROLLAND Valérie	Mme LATORRE Laurence
AFDAIM-ADAPEI 11	M. FREJUS Jean-Paul	Mme LATORRE Laurence
APF	M. MOULIN Christophe	M.GALLY Claude
ASEI	Mme VENGER Elodie	M. CARRAFA Fabien
USSAP-ASM 11	Mme DOUSSELAIN Isabelle	Mme BONETTO Sylvie
APAJH 11	M. ROUANET Jean-Claude	Mme SIRE Suzanne
Association Espoir Aude	Mme DELANNOY Paulette	En cours désignation
Association Saint-Pierre Mille possibles	M. CATHALA Julien	En cours de désignation
Association des Sourds de l'Aude (ASA)	Mme NOEL Claire	Mme TOURNIER Corine
ANSEI	M. VERCOUTRE Bernard	M. PAGES Eric
ARIEDA	Mme RANGONI Danièle	M. DAMEROSE Sébastien
Association Entre Vues Audoises	Mr JOULIA Roger	Mme BAILLEAU Catherine

2) Au titre du 2^{ème} collège, représentants des institutions

a/ Deux représentants du Département

Titulaire	Suppléant
M. RAPPENEAU Philippe	Mme CHALAVOUX Joëlle
Mme NAVARRO-ESTALLE Françoise	Mme LARRUY Marie-Ange

b/ La Présidente de la Région Occitanie ou son représentant

Titulaire	Suppléant
Mme DELGA Carole	M. COSTE Alain

c/ Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale sur proposition de l'association départementale des maires

Communes	Titulaire	Communes	Suppléant
CAZALRENOUX	M. ASECIO Brice	VAL DE LAMBRONNE	Mme PLAS Ghislaine
DOUZENS	M. RAPPENEAU Philippe	MAISONS	Mme BLANC Florie

d/ Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant

Titulaire	Suppléant
Mme DAGUET Valérie	

e/ Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant

Titulaire	Suppléant
M. ILDEVERT Marc	

f/ Le Recteur d'académie ou son représentant

Titulaire	Suppléant
M. PIERRE Jacob	M. BOUMEDIENE Michael

g/ La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Titulaire	Suppléant
M. BROUSSE Guénaël	Mme RAYNAL Alazaïs

h/ Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition de M. le Préfet

Titulaire	Suppléant
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant	

i/ Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et maladie

Structures	Titulaire	Suppléant
CPAM	M. RIGAIL Joël	M. BONNAFOUS Yannick
CARSAT	Mme ROUDIERE Nadège	Mme PUJOL Laëtitia

j/ Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la Mutualité

Structures	Titulaire	Suppléant
Mutualité Française	M. GEROMIN Emile	M. CABROL Christian

3) Au titre du 3^{ème} collège, représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées

a/ Cinq représentants des organisations syndicales représentatives des salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes

Syndicats	Titulaire	Suppléant
Force Ouvrière	M.DORIATH François	Mme KAWECKI Sandrine
CFDT	M.DUFFIS Magalie	M. SIGE Jean-Jérôme
CGT	M. PROSPERO Patrick	M. SALCEDO Louis
FSU	Mme LABILE Sandrine	M. BORDE Patrick
CFTC	M. LODOVICI Jean	Mme SANCHEZ Laurence
UNSA	M. GONSALEZ Eric	M.MELAC Stéphane

b/ Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux

Structures	Titulaire	Suppléant
NEXEM	Mme SOUTEYRAND Cécile	Mme MIRON-MELSION Laura
URIOPSS Occitanie	M. SIRVENT Jocelyn	M. GORIEU Jean-Marie
FEDESAP	M.TAUTIL Frédéric	Mme JACQUET Sandra
FEHAP Occitanie	M. FAIL Daniel	M. PEYRAT Jérôme

c/ Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées

Structure	Titulaire	Suppléant
ALMA 11	Mme BONNERY Anne-Marie	M. ADOR Philippe

4) Au titre du 4^{ème} collège, représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou des personnes handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil, commun aux deux formations spécialisées, est composé comme suit :

a/ Un représentant des autorités organisatrices de transport désigné sur proposition de la présidente du Conseil régional

Structure	Titulaire	Suppléant
La Région Occitanie	Mme BOSSIS Catherine	Mme VILAS Sylvie

b/ Un représentant des bailleurs sociaux désigné sur proposition de M. le Préfet

Structure	Titulaire	Suppléant
Habitat Audois	M. GONZALEZ Laurent	M.POURTAU Olivier

c/ Un architecte urbaniste désigné sur proposition du M. le Préfet

Structure	Titulaire	Structure	Suppléant
Conseil régional de l'ordre des architectes d'Occitanie	Monsieur le Président de l'ordre des architectes ou son représentant		

d/ Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le préfet et le président du Département.

Structure	Titulaire
Association AVEA	En cours de désignation
Comité départemental handisport de l'Aude	M.FOUCRAS Christian
URPS Médecins	Docteur BORRAS Audrey
Association pour le développement des soins palliatifs dans l'Aude	Mme KRUIT Ina
URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	M.FONT Xavier

Article 4 :

La durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois ans à compter du 29 septembre 2023.

Tout mandat prend fin automatiquement à la date à laquelle le membre concerné perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé.

La qualité de membre du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie peut également prendre fin en cours de mandat, pour fait de démission, exclusion ou décès.

Les sièges vacants sont pourvus dans un délai de deux mois et donnent lieu à un arrêté modificatif. La durée du mandat du ou des nouveaux membres court jusqu'à l'échéance du mandat ou des membres remplacés.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé, ou de sa mise en ligne sur le site internet du Département de l'Aude :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la Présidente du Conseil départemental,
- Soit d'un recours contentieux formé auprès du tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2, déposé sur place ou envoyé par courrier au greffe de la juridiction.
Ce recours juridictionnel peut également être formulé sur l'application Télérecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 6 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carcassonne, le 19 SEP. 2023

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène SANDRAGNE